



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet
et de la communication
interministérielle

Rodez, le 25 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Indice des fermages pour l'année 2018

L'indice national des fermages pour l'année 2018 a été fixé à 103,05. Sa variation par rapport à 2017 est de -3,04 %.

S'agissant des baux ruraux en cours, cet indice et sa variation sont applicables pour l'actualisation des fermages dont l'échéance annuelle s'inscrit dans la période du **1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019**.

Les minima et maxima des valeurs locatives des terres nues et des bâtiments d'exploitation compris dans un bail rural ont été actualisés en fonction de la variation de l'indice national des fermages constaté pour l'année 2018.

Les minima et maxima des valeurs locatives des maisons d'habitation compris dans un bail rural ont été actualisés en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers au 2^o trimestre 2018 (+1,25 %).

L'arrêté n°12-2018-09-24-001 du 24 septembre 2018 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2018 (échéance comprise entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019) ainsi que la valeur locative normale des biens ruraux peut être téléchargée sur le **site des services de l'Etat dans le département (www.aveyron.gouv.fr – Rubrique Politiques Publiques → Agriculture et Forêt → Baux Ruraux)**

Contacts presse : Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30

 @Prefet12

 Préfet de l'Aveyron